



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Mobilier AMA - SA Furniture	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF245-181519/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client EF245-18-1519	Date 2017-11-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-160-14602	
File No. - N° de dossier MTA-7-40233 (160)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Asquino, Carolina	Buyer Id - Id de l'acheteur mta160
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3549 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 004

Cette modification 004 est soulevée pour ce qui suit:

- 1) Modifier la date de clôture de la demande de soumissions
- 2) Remplacer l'invitation à soumissionner

Modification #1

La date de fermeture a été prolongée au 6 décembre 2017 par 14 hres HNE.

Modification #2

Supprimer :

L'invitation à soumissionner (IAS - numéro de la modification 001) avec les plans en pièces jointes.

Insérer :

Cette invitation à soumissionner (IAS - numéro de la modification 004) avec les nouveaux plans en pièces jointes. Les sections supprimées sont indiquées en rouge aux pages suivantes :

- p. 7
- p. 16
- p. 21-26 ***Supprimer la catégorie 5 en entier***
- p. 29
- p. 41

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.

Table des matières

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 – Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires**Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passez à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Dans l'affirmative, l'utilisateur désigné doit remplir et envoyer le formulaire de produits manufacturés particuliers à la DGA. Si le formulaire est approuvé, en conserver une copie au dossier et passer à l'étape 2.

Étape 2 Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables) vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3 Marché général ou SAEA**Modalités de l'invitation à soumissionner (IAS) :**

La présente invitation à soumissionner (IAS) est publiée conformément à l'AMA du fournisseur pour du mobilier des postes de travail, qui fait partie de la série d'AMA établis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Le soumissionnaire s'engage à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes **AVEC** sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3 (Exigences relatives à la sécurité).

Exigences relatives à la sécurité

Non applicable

Invitation à soumissionner publiée par :	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4,1 ci-dessous.
Date de clôture de l'invitation à soumissionner – Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante à la date et à l'heure indiquées ci-dessous.	
- Au plus tard à la date et à l'heure limites :	a. Jeudi 30 novembre 2017 b. Par 14 heures HNE
- À l'emplacement physique (le cas échéant)	Bureau des soumissions Place Bonaventure 800 rue de la Gauchetière Ouest, suite 1110, Montreal, Qc H5A 1L6
Demandes de renseignements sur la demande de soumissions	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'invitation à soumissionner à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	4 jours ouvrables

SECTION 2 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat	
	Les modalités des parties 6A et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
2.	Exigences relatives à la sécurité (s'applique si l'article a. ou b. est coché)	
2.1	Les exigences applicables relatives à la sécurité sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité qui figure à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences de sécurité en respectant les modalités suivantes (l'article coché s'applique).	
	a.	L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une autorisation de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
	b.	Une autorisation de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière d'autorisation de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
	c.	<input checked="" type="checkbox"/> Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
4.	Responsables	
4.1	Autorité contractante	
	Nom :	Carolina Asquino
	Titre :	Spécialiste en approvisionnement

	Ministère, organisme ou société d'État :	Services publics et Approvisionnement Canada
	Adresse :	800 rue de la Gauchetière Ouest, suite 1110, Montreal, Qc H5A 1L6
	Numéro de téléphone :	514-496-3549
	Courriel :	carolina.asquino@tpsgc-pwgsc.gc.ca
4.2	Responsable du projet [Va être complété à l'attribution du contrat.]	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	Numéro de téléphone :	
	Numéro de télécopieur :	
	Courriel :	
4.3	Représentant de l'entrepreneur	
	Voir l'annexe A, tableau 9 ci-dessous.	
5.	Paiement	
	Mode de paiement	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	
	<input type="checkbox"/>	Paiement unique
	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiements multiples (selon le nombre de catégorie par contrats)
6.	Facturation [Va être complété à l'attribution du contrat.]	
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :	
	Nom de l'organisation et personne-ressource :	
	Adresse :	

ANNEXE A.1
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s)

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2 – S'applique

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits (

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) _____

Scénario b. Inclut et le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit à l'annexe C de cette IAS pour la Catégorie 1 et AVEC l'information d'identification du produit au tableau 1 de cette IAS pour la Catégorie 2.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ (à être indiquée lors de l'attribution du contrat)

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 1 et 2

Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit (zone facultative)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	Catégorie 1 – 5ième étage – Voir Annexe C					
2	Catégorie 1 – 6ième étage - Voir Annexe C					
<p>Catégorie 1 & 2 Note : Pour toutes les surfaces horizontales - doit être stratifiés haute pression - (HPL) et pour toutes les surfaces verticales : stratifiés basse pression (LPL)</p> <p>Catégorie 2 Note : pour toutes les tables ajustables doit fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • barre d'alimentation sous la surface • gouttière de gestion de fils sous la surface • gestion de fils articulé le long du piètement 						
3	FSCAEA4824		8			
4	FSCAEA4830		131			
5	FSCAEA5430		13			
6	FSCAEA4224		3			
7	FSCAEA4824		3			
8	FSCAEA4830		109			
9	FSCAEA5430		7			
<p>Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus.</p> <p>Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.</p> <p>Catégorie 1 – Voir plan aussi</p>						
10	Aire ouverte 5e	Surface 36x72 en stratifié déposée sur ensemble classeur de 36x18	2			

11	Aire ouverte 5e	Surface 36x60 en stratifié déposée sur classeur de 30x18	4			
12		Surface 18x72 en stratifié déposée sur ensemble de classeurs de 36x18...	4			
13		Surface 18x108 en stratifié déposée sur ensemble de classeurs de 36x18....	1			
14	517	Table fixe 36 x 72 avec panneau de modestie patte pleine-voir plan-en stratifié	1			
15		Table fixe 20 x 72 avec patte pleine de chaque coté pour soutenir huche-en stratifié	1			
16		Huche stratifié qui sera déposé sur table 20x72 profondeur ± 12 po, hauteur ±37 po, largeur 72po 4 portes à charnières avec clés.....	1			
17	535, 534, 522, 523, 524, 526, 527	Table fixe 30 x 66 avec panneau de modestie. patte pleine-voir plan-en stratifié.	8			
18	555	Table fixe 20 x 66 avec patte pleine de chaque coté pour soutenir huche	8			
19	Voir le plan	Huche stratifié qui sera déposé sur table 20x66 profondeur ± 12 po, hauteur ±37 po, largeur 72po 4 portes à charnières avec clés	8			
20	Voir plan	Caisson fixe-box/box/file 15x20 Ces caisson vont sous la table avec huche-en stratifié	9			
21	511	Petite table en stratifié - mobilier sur roues 24x40. hauteur +/- 29 po	1			
22	520	Table en stratifié ronde diam 30 po, hauteur 29-31 po.. Base monopod circulaire	2			
23		Table carrée 30x30 po hauteur 29-31 po, base monopod circulaire	4			

24	Aire ouverte 6e	Surface 36x72 en stratifié déposée sur classeur de 36x18	2			
25		Surface 18x72 en stratifié déposée sur ensemble de classeurs de 36x18.....	3			
26		Surface 18x30 en stratifié déposée sur classeur de 30x18.	1			
27	630 655 et 643	Table fixe 36 x 72 avec panneau de modestie Patte pleine-voir plan-en stratifié	2			
28		Table fixe 20 x 72 avec patte pleine de chaque Coté pour soutenir huche-en stratifié	2			
29	630 et 655	Huche stratifié qui sera déposé sur table 20x72 profondeur ± 12 po, hauteur ± 37 po, largeur 72po 4 portes à charnières avec clés	2			
30	643	Surface stratifié 9' x 20" qui sera déposé sur 2 classeurs -voir plan Prévoir une patte pleine et contreventement- Fournir dessin d'atelier	1			
31	631 & 653 615 & 616	Table fixe (bureau coquille) 30 x 66 avec panneau de modestie 3/4 Patte pleine-voir plan- en stratifié	4			
32	631 & 653	Table fixe 20 x 66 avec patte pleine de chaque coté pour soutenir huche	2			
33	Voir plan	Huche stratifié qui sera déposé sur table 20x66 Profondeur ± 12 po, hauteur ± 37 po, largeur 66po 4 portes à charnières avec clés	2			
34	630 & 631 655 & 563	Caisson fixe-box/box/file 15x20 Ces caisson vont sous la table avec huche-voir plan En stratifié	4			
35	602, 622	Table en stratifié ronde diam 36 po, hauteur 29-31 po.	8			

		Base monopod circulaire				
36	656	Table en stratifié ronde diam 20 po, hauteur 29-31 po Base monopod circulaire	2			
37	639.1	Bibliothèque Stratifié, 42 "L X 12" P X 66" H	1			
Catégorie 2						
38	Module d'alimentation Pour les postes # 514- 19 à 22 & 514-23 à 26	Pour les postes de benching fournir un module d'alimentation en surface avec 1 prise électrique double et usb intégré et 1 prise voix/data	8			
39	Module d'alimentation Pour les postes # 624- 19 à 22	Pour les postes de benching fournir un module d'alimentation en surface avec 1 prise électrique double et usb intégré et 1 prise voix/data	4			
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.				Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1, 3 à 5, 10 à 23 & 38	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18 hrs le 2 mars jusqu'à 22 hrs le 4 mars			
6 à 9, 24 à 37 & 39	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18hrs le 2 mars jusqu'à 22hrs le 4 mars			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. Note : Les livraisons sont permises durant les jours d'affaires, seulement entre 18 h et 6 h.				Total des livraisons :		\$

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu :	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1, 3 à 5, 10 à 23 & 38	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
6 à 9, 24 à 37 & 39	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
<p>* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. <i>Note : Les délais prévus pour l'assemblage et le raccordement électrique et pour le câblage sont de 2 semaines et sont planifiés entre le 5 et le 16 mars 2018 (catégorie 1). Une semaine supplémentaire est prévue pour l'installation du mobilier des autres catégories du 16 au 23 mars. L'acceptation finale des biens doit avoir lieu pour le 23 mars 2018. Le fournisseur devra prévoir le nombre d'équipes et de personnel requis de manière à respecter cet échéancier. Au besoin, des équipes de soir et de fin de semaine devront être prévues. Il est possible que les dates soient révisées en cours de projet. Les dates finales seront reconfirmées avec l'entrepreneur général 30 jours avant la date planifiée. L'assemblage pourra être réalisé durant le jour à condition de respecter les règles de conduites du bâtiment et d'éviter les nuisances des occupants connexes aux travaux. Les heures normales sont de 7h à 17h.</i></p>				Prix total de l'installation		\$

Tableaux 4 à 7 – Non applicable**Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

1.	Finis normalisés
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, le/la responsable du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>
2.	Installations du Canada où se fera la livraison
2.1	Plates-formes de chargement

A	Lieu	800 boul René Lévesque Ouest – Accès au Quai par l'arrière du bâtiment : Tournez à droite dans la ruelle Est, tout de suite après vous être engagé sur Belmont à partir de la rue Université.
B	Quai/	Il n'y a pas de plateforme votre camion doit avoir un tail gate
C	Élévateur	1 ascenseur de service - Existant de Capacité pondérale, p. . maximum 3000lb Taille –66" de front x 114" de profond - Voir dessin
D	Porte	46" x 84" - Voir dessin
2.2	Monte-charge	1 ascenseur de service – voir plus haut
2.3	Autre (préciser)	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur et longueur maximales des camions - La hauteur maximale des véhicules est de 11 pi 9 po (3.5m) et la longueur maximale est de 45 pi (18m). • Le monte-charge sera assigné à la compagnie avec une carte d'accès. Une demande devra être faite au propriétaire pour appliquer des couvertures sur les murs du monte-charge. • À noter qu'il est strictement interdit de transporter du matériel ou du mobilier par le hall d'entrée principal. <p>Dimension du Freight</p>
Continuité des attestations		
Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :		
3.1	les dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	la conformité du produit	
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)	

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C	\$
2	Total des produits optionnels (Tableau 4)	\$
3	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5)	\$
5	Total des installations (Tableau 3)	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6)	\$
7	Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7)	\$
8	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D	\$
9	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
10	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) :	\$
11	Taxes applicables :	\$
12	Coût estimatif total (10 + 11) :	\$

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire		
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		Autre :

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.2 BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s)

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits (

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) _____

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit au tableau 1 ci-bas - Catégorie 3.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ (à être indiquée lors de l'attribution du contrat)

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 3

Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit SPECIFICATIONS OBLIGATOIRES	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	LLFC3DFDxxx1836xx xx	Classeur latérale en metal 36x18- 3 tiroirs hauteur : 39"	15			
2	LLFC4DFDxxx1836xx xx	Classeur latérale en metal 36x18- 4 tiroirs, hauteur : 51.125"	8			
3	LLFC3Dxxxxx1830xxx x	Classeur latérale en metal 30x18- 3 tiroirs, hauteur : 39"	16			
4	LLFC4Dxxxxx1830xxx x	Classeur latérale en metal 30x18- 4 tiroirs, hauteur : 51.125"	3			
5	LLFC2DFDxxx1836xx xx	Classeur latérale en metal 36x18- 2 tiroirs : hauteur 26.625"	3			
6	LLFC3DFDxxx1836xx xx	Classeur latérale en metal 36x18- 3 tiroirs hauteur : 39"	8			
7	LLFC4DFDxxx1836xx xx	Classeur latérale en metal 36x18- 4 tiroirs hauteur : 51.125"	7			
8	LLFC4Dxxxxx1830xxx x	Classeur latérale en metal 30x18- 4 tiroirs, hauteur : 51.125"	2			
9	LLFC2Dxxxxx1830xxx x	Classeur latérale en metal 30x18- 2 tiroirs, hauteur 26.625"	1			
<p>Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus.</p> <p>Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.</p> <p>N/A</p>						
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.				Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1 à 4	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18 hrs le 2 mars jusqu'à 22 hrs le 4 mars			
5 à 9	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18hrs le 2 mars jusqu'à 22hrs le 4 mars			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. Note : Les livraisons sont permises durant les jours d'affaires, seulement entre 18 h et 6 h.				Total des livraisons :		\$

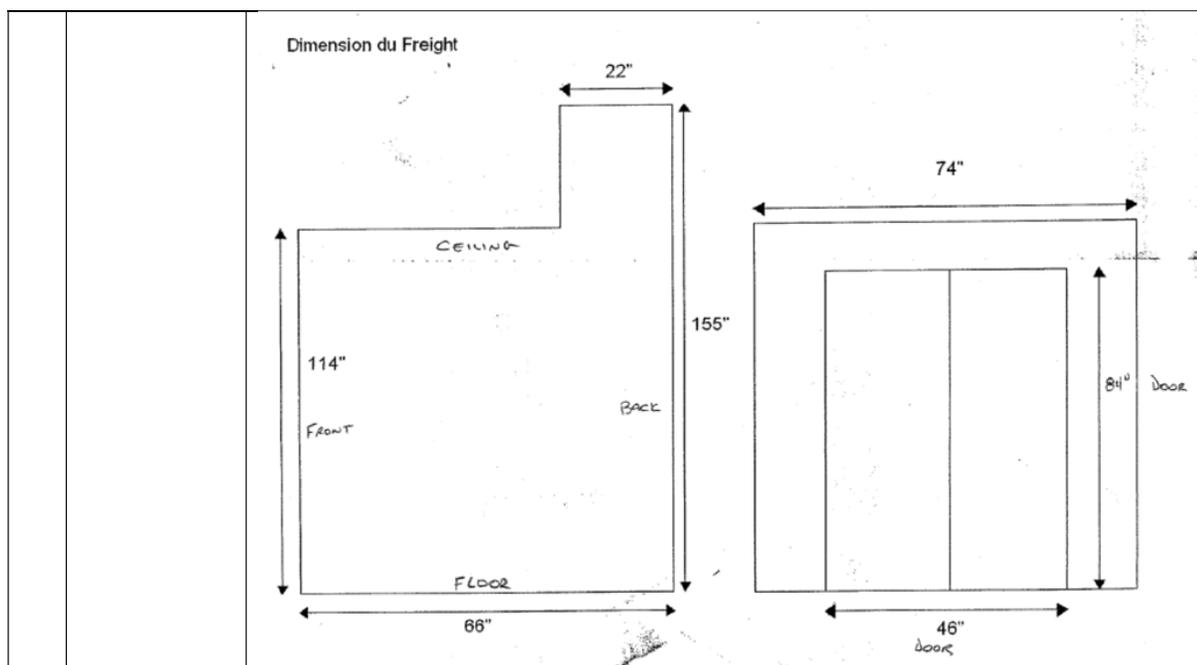
Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu :	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1 à 4	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
5 à 9	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. <i>Note : Les délais prévus pour l'assemblage et le raccordement électrique et pour le câblage sont de 2 semaines et sont planifiés entre le 5 et le 16 mars 2018 (catégorie 1). Une semaine supplémentaire est prévue pour l'installation du mobilier des autres catégories du 16 au 23 mars. L'acceptation finale des biens doit avoir lieu pour le 23 mars 2018. Le fournisseur devra prévoir le nombre d'équipes et de personnel requis de manière à respecter cet échéancier. Au besoin, des équipes de soir et de fin de semaine devront être prévues. Il est possible que les dates soient</i>				Prix total de l'installation		\$

révisées en cours de projet. Les dates finales seront reconfirmées avec l'entrepreneur général 30 jours avant la date planifiée. L'assemblage pourra être réalisé durant le jour à condition de respecter les règles de conduites du bâtiment et d'éviter les nuisances des occupants connexes aux travaux. Les heures normales sont de 7h à 17h.		
--	--	--

Tableaux 4 à 7 – Non applicable**Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

1.	Finis normalisés	
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, le/la responsable du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
2.1	Plates-formes de chargement	
A	Lieu	800 boul René Lévesque Ouest – Accès au Quai par l'arrière du bâtiment : Tournez à droite dans la ruelle Est, tout de suite après vous être engagé sur Belmont à partir de la rue Université.
B	Quai/	Il n'y a pas de plateforme votre camion doit avoir un tail gate
C	Élévateur	1 ascenseur de service - Existant de Capacité pondérale, p. . maximum 3000lb Taille –66" de front x 114" de profond - Voir dessin
D	Porte	46" x 84" - Voir dessin
2.2	Monte-charge	1 ascenseur de service – voir plus haut
2.3	Autre (préciser)	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur et longueur maximales des camions - La hauteur maximale des véhicules est de 11 pi 9 po (3.5m) et la longueur maximale est de 45 pi (18m). • Le monte-charge sera assigné à la compagnie avec une carte d'accès. Une demande devra être faite au propriétaire pour appliquer des couvertures sur les murs du monte-charge. • À noter qu'il est strictement interdit de transporter du matériel ou du mobilier par le hall d'entrée principal.

**Continuité des attestations**

Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :

3.1	les dispositions relatives à l'intégrité
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	la conformité du produit
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C	\$
2	Total des produits optionnels (Tableau 4)	\$
3	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5)	\$
5	Total des installations (Tableau 3)	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6)	\$
7	Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7)	\$
8	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D	\$
9	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
10	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) :	\$
11	Taxes applicables :	\$
12	Coût estimatif total (10 + 11) :	\$

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire	
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat
	Nom :
	Téléphone :
	Courriel :
	Autre :

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.3 **BESOIN et BASE DE PAIEMENT**

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s)

- a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits (

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) _____

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit au tableau 1 ci-bas - Catégorie 5.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ (à être indiquée lors de l'attribution du contrat)

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 5

Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit (zone facultative)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé {Qté x Prix} \$
1	MADME	Les supports/bras seront démontables, ajustables et flexibles pour offrir la possibilité d'enlever un des deux bras.	151			
2	MADME	Les supports/bras seront démontables, ajustables et flexibles pour offrir la possibilité d'enlever un des deux bras.	119			
Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus.						
Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.						
	N/A					
				Total des produits		\$
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.						

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)**	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	DEC – 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ème} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18 hrs le 2 mars jusqu'à 22 hrs le 4 mars			
2	DEC – 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ème} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18hrs le 2 mars jusqu'à 22hrs le 4 mars			

* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. Note : Les livraisons sont permises durant les jours d'affaires, seulement entre 18 h et 6 h.	Total des livraisons :	\$
--	------------------------	----

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu :	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	DEC – 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ème} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
2	DEC – 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ème} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. <i>Note : Les délais prévus pour l'assemblage et le raccordement électrique et pour le câblage sont de 2 semaines et sont planifiés entre le 5 et le 16 mars 2018 (catégorie 1). Une semaine supplémentaire est prévue pour l'installation du mobilier des autres catégories du 16 au 23 mars. L'acceptation finale des biens doit avoir lieu pour le 23 mars 2018. Le fournisseur devra prévoir le nombre d'équipes et de personnel requis de manière à respecter cet échéancier. Au besoin, des équipes de soir et de fin de semaine devront être prévues. Il est possible que les dates soient révisées en cours de projet. Les dates finales seront reconfirmées avec l'entrepreneur général 30 jours avant la date planifiée. L'assemblage pourra être réalisé durant le jour à condition de respecter les règles de conduites du bâtiment et d'éviter les nuisances des occupants connexes aux travaux. Les heures normales sont de 7h à 17h.</i>				Prix total de l'installation		\$

Tableaux 4 à 7 – Non applicable

Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Finis normalisés
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offertes. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, le/la responsable du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.
2.	Installations du Canada où se fera la livraison
2.1	Plates-formes de chargement

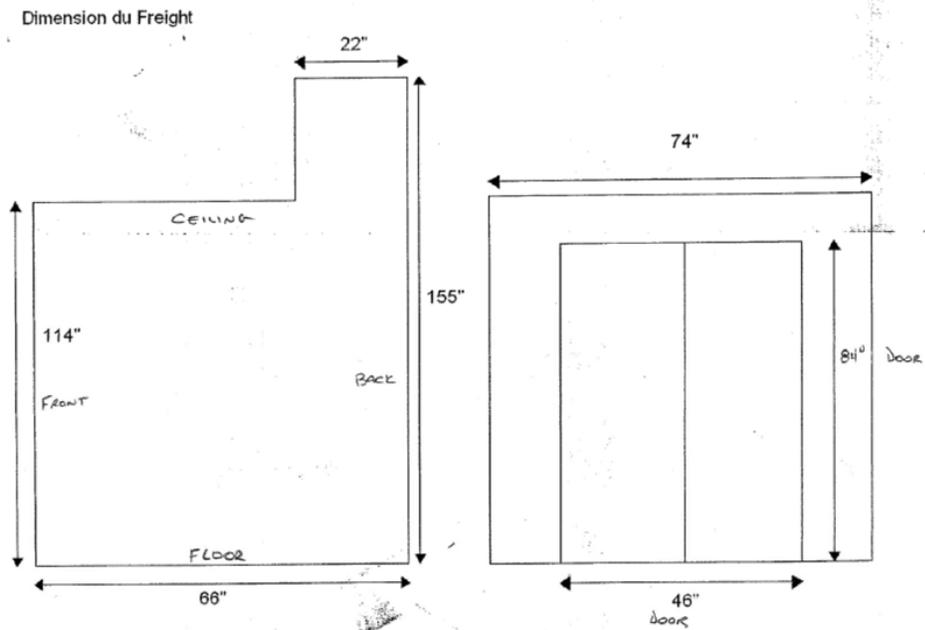
A	Lieu	800 boul René Lévesque Ouest — Accès au Quai par l'arrière du bâtiment : Tournez à droite dans la ruelle Est, tout de suite après vous être engagé sur Belmont à partir de la rue Université.
B	Quai/	Il n'y a pas de plateforme votre camion doit avoir un tail gate
C	Élévateur	1 ascenseur de service — Existant de Capacité pondérale, p. maximum 3000lb Taille — 66" de front x 114" de profond — Voir dessin
D	Porte	46" x 84" — Voir dessin
2.2	Monte-charge	1 ascenseur de service — voir plus haut
2.3	Autre (préciser)	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur et longueur maximales des camions — La hauteur maximale des véhicules est de 11 pi 9 po (3.5m) et la longueur maximale est de 45 pi (18m). • Le monte-charge sera assigné à la compagnie avec une carte d'accès. Une demande devra être faite au propriétaire pour appliquer des couvertures sur les murs du monte-charge. • À noter qu'il est strictement interdit de transporter du matériel ou du mobilier par le hall d'entrée principal. <p style="text-align: center;">Dimension du Freight</p> 
Continuité des attestations		
Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :		
3.1	les dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	la conformité du produit	
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)	

Tableau 9 — Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C	\$
2	Total des produits optionnels (Tableau 4)	\$
3	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5)	\$
5	Total des installations (Tableau 3)	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6)	\$
7	Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7)	\$
8	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D	\$
9	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
10	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) :	\$
11	Taxes applicables :	\$
12	Coût estimatif total (10 + 11) :	\$

Tableau 10 — Représentant autorisé du soumissionnaire

Tableau 6 — Représentant autorisé du soumissionnaire		
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		Autre :

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.4 BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s)

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits (

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) _____

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit au tableau 1 ci-bas Catégorie 6.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ (à être indiquée lors de l'attribution du contrat)

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 6

Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit (zone facultative)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix]\$
1	TTPSQPMPNILTSSD MQ96xxNILNIL36xx		1			
2	TTDARLTSPDCSLNI L24xx1421NIL24xx		1			
3	TRFTPCVCNILTSLPC W60xxNILNIL24xx	*doit avoir dégagement pour jambe	20			
4	TTPRQMPFNILTSSP CW60xx0xxxNIL30xx		2			
5	TTPRQMPFNILTSSP CW60xx0xxxNIL36xx		1			
6	TTPRQMPFNILTSSP CW72xx0xxxNIL36xx		1			
7	TTPSPCBMNILTSP CC48xxNILNIL24xx		2			
8	TRFTPCVCNILTSLPC W60xxNILNIL24xx	*doit avoir dégagement pour jambe	20			
9	TTPRQMPFNILTSSP CW60xx0xxxNIL30xx		3			
Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits de la catégorie ci-dessus.						
Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.						
10	Monument pour table Local 503-504-505- 506	Monument pour table à installer/percer sur place (1 hdmi, 1 vga, 1 centrex, 2 data , 2 duplex)	5			
11	Monument pour table Local 545	Monument pour table à installer/percer sur place (2 data , 2 duplex)	1			
12	Monument pour table Local 604-605-606- 607	Monument pour table à installer/percer sur place (1 hdmi, 1 vga, 1 centrex, 2 data , 2 duplex)	6			
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.				Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1 à 6, 10 & 11	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18 hrs le 2 mars jusqu'à 22 hrs le 4 mars			
7 à 9 & 12	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18hrs le 2 mars jusqu'à 22hrs le 4 mars			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. Note : Les livraisons sont permises durant les jours d'affaires, seulement entre 18 h et 6 h.				Total des livraisons :		\$

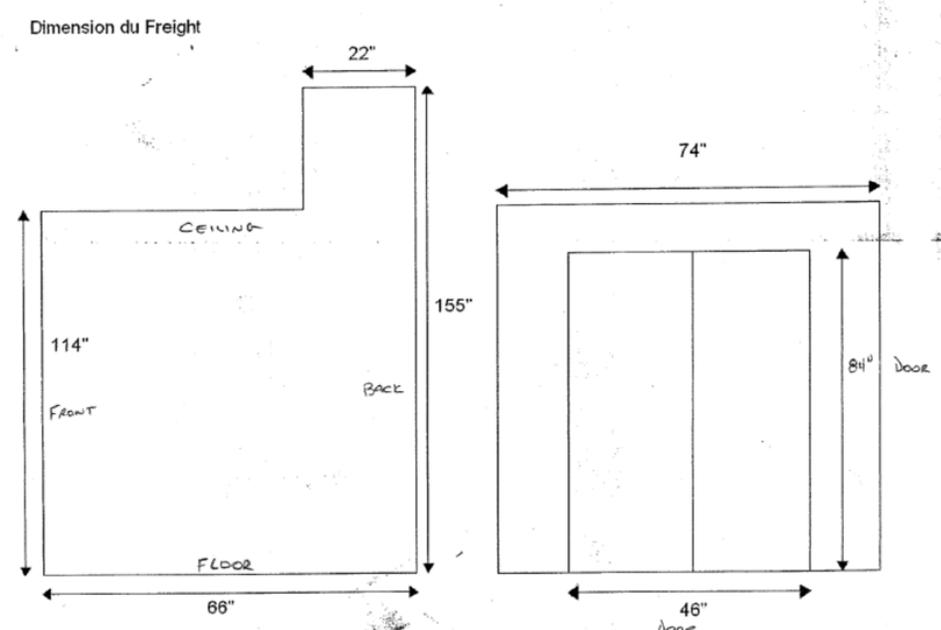
Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu :	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1 à 6, 10 & 11	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
7 à 9 & 12	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. <i>Note : Les délais prévus pour l'assemblage et le raccordement électrique et pour le câblage sont de 2 semaines et sont planifiés entre le 5 et le 16 mars 2018 (catégorie 1). Une semaine supplémentaire est prévue pour l'installation du mobilier des autres catégories du 16 au 23 mars. L'acceptation finale des biens doit avoir lieu pour le 23 mars 2018. Le fournisseur devra prévoir le nombre d'équipes et de personnel requis de manière à respecter cet échéancier. Au besoin, des équipes de soir et de fin de semaine devront être prévues. Il est possible que les dates soient révisées en cours de projet. Les dates finales seront reconfirmées avec l'entrepreneur général 30 jours avant la date planifiée. L'assemblage pourra être réalisé durant le jour à condition de respecter les règles de conduites du bâtiment et d'éviter les nuisances des occupants connexes aux travaux. Les heures normales sont de 7h à 17h.</i>				Prix total de l'installation		\$

Tableaux 4 à 7 – Non applicable

Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Finis normalisés	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, le/la responsable du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
2.1	Plates-formes de chargement	
A	Lieu	800 boul René Lévesque Ouest – Accès au Quai par l'arrière du bâtiment : Tournez à droite dans la ruelle Est, tout de suite après vous être engagé sur Belmont à partir de la rue Université.
B	Quai/	Il n'y a pas de plateforme votre camion doit avoir un tail gate
C	Élévateur	1 ascenseur de service - Existant de Capacité pondérale, p. . maximum 3000lb Taille –66" de front x 114" de profond - Voir dessin
D	Porte	46" x 84" - Voir dessin
2.2	Monte-charge 1 ascenseur de service – voir plus haut	
2.3	Autre (préciser)	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur et longueur maximales des camions - La hauteur maximale des véhicules est de 11 pi 9 po (3.5m) et la longueur maximale est de 45 pi (18m). • Le monte-charge sera assigné à la compagnie avec une carte d'accès. Une demande devra être faite au propriétaire pour appliquer des couvertures sur les murs du monte-charge. • À noter qu'il est strictement interdit de transporter du matériel ou du mobilier par le hall d'entrée principal.



Continuité des attestations	
	Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :
3.1	les dispositions relatives à l'intégrité
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	la conformité du produit
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C	\$
2	Total des produits optionnels (Tableau 4)	\$
3	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5)	\$
5	Total des installations (Tableau 3)	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6)	\$
7	Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7)	\$
8	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D	\$
9	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
10	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) :	\$
11	Taxes applicables :	\$
12	Coût estimatif total (10 + 11) :	\$

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire		
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		Autre :

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.5 BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s)

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits (

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) _____

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit au tableau 1 ci-bas Catégorie 6.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ (à être indiquée lors de l'attribution du contrat)

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 6

Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit (zone facultative)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	SREFRQPPNILAWAN ILOBABCSINILNILNIL		3			
2	SREFRQPPNILAWAN ILOBABCSINILNILNIL		6			
Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus.						
Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.						
	N/A					
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.				Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18 hrs le 2 mars jusqu'à 22 hrs le 4 mars			
2	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ième} étage	Du 2 au 4 mars 2018	En dehors – à partir de 18hrs le 2 mars jusqu'à 22hrs le 4 mars			
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. Note : Les livraisons sont permises durant les jours d'affaires, seulement entre 18 h et 6 h.				Total des livraisons :		\$

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu :	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix de lot ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 5 ^{ème} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
2	DEC - 800 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal 6 ^{ème} étage	Du 5 au 16 mars et Du 16 au 23 mars	Normales et/ou En dehors – voir note			
<p>* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. <i>Note : Les délais prévus pour l'assemblage et le raccordement électrique et pour le câblage sont de 2 semaines et sont planifiés entre le 5 et le 16 mars 2018 (catégorie 1). Une semaine supplémentaire est prévue pour l'installation du mobilier des autres catégories du 16 au 23 mars. L'acceptation finale des biens doit avoir lieu pour le 23 mars 2018. Le fournisseur devra prévoir le nombre d'équipes et de personnel requis de manière à respecter cet échéancier. Au besoin, des équipes de soir et de fin de semaine devront être prévues. Il est possible que les dates soient révisées en cours de projet. Les dates finales seront reconfirmées avec l'entrepreneur général 30 jours avant la date planifiée. L'assemblage pourra être réalisé durant le jour à condition de respecter les règles de conduites du bâtiment et d'éviter les nuisances des occupants connexes aux travaux. Les heures normales sont de 7h à 17h.</i></p>				Prix total de l'installation		\$

Tableaux 4 à 7 – Non applicable**Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

1.	Finis normalisés	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, le/la responsable du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
2.1	Plates-formes de chargement	
A	Lieu	800 boul René Lévesque Ouest – Accès au Quai par l'arrière du bâtiment : Tournez à droite dans la ruelle Est, tout de suite après vous être engagé sur Belmont à partir de la rue Université.
B	Quai/	Il n'y a pas de plateforme votre camion doit avoir un tail gate

C	Élévateur	1 ascenseur de service - Existant de Capacité pondérale, p. . maximum 3000lb Taille –66" de front x 114" de profond - Voir dessin
D	Porte	46" x 84" - Voir dessin
2.2	Monte-charge	1 ascenseur de service – voir plus haut
2.3	Autre (préciser)	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur et longueur maximales des camions - La hauteur maximale des véhicules est de 11 pi 9 po (3.5m) et la longueur maximale est de 45 pi (18m). Le monte-charge sera assigné à la compagnie avec une carte d'accès. Une demande devra être faite au propriétaire pour appliquer des couvertures sur les murs du monte-charge. À noter qu'il est strictement interdit de transporter du matériel ou du mobilier par le hall d'entrée principal. <p style="text-align: center;">Dimension du Freight</p>
Continuité des attestations		
Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :		
3.1	les dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	la conformité du produit	
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)	

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C	\$
2	Total des produits optionnels (Tableau 4)	\$
3	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5)	\$
5	Total des installations (Tableau 3)	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6)	\$
7	Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7)	\$
8	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D	\$
9	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
10	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) :	\$
11	Taxes applicables :	\$
12	Coût estimatif total (10 + 11) :	\$

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire		
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		Autre :

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

Annexe B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Non applicable

ANNEXE C PLAN(S) D'ÉTAGE

Directives à l'intention du ou des soumissionnaires :

Pour le scénario d'approvisionnement B, les soumissionnaires doivent fournir :

- a) Les plan(s) d'étage complet(s) avec la liste des produits proposés, approuvé dans l'AMA;
- b) Une liste de produits proposés, approuvé dans l'AMA, et offerts au(x) plan(s) d'étage.

La liste de produits doit inclure à tout le moins les renseignements suivants :

- Les numéros des pièces du fournisseur;
- Une brève description des produits;
- Les quantités;
- Les prix fermes.

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend tous les éléments et les quantités nécessaires indiqués dans les plans d'étage, conformément à la description et à la configuration de produit, et les modèles de cloisons énoncés à l'Annexe C.

***À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire... » devient « l'entrepreneur... ».**

Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé du besoin sont définis à l'Annexe D de la présente demande de soumissions.

1) Le(s) plan(s) d'étage en format PDF ou AutoCAD.

Voir plans en pièce jointe sur achatsetventes.gc.ca de cette appel d'offres

2) Description des produits

- a. La hauteur de tous les panneaux nécessaires : hauteur de base, Panneau additionnel pour intimité en position assise
- b. Pour l'électrification, quand la prise est située au-dessus de la surface de travail, la prise doit être installée entre 32" à 36" du sol.
- c. Le type d'alimentation : colonne d'alimentation ~~et celle-ci ne doit pas dépasser la dimension de 4" x 4"~~
- d. ~~Pour toutes les surfaces horizontales : stratifiés haute pression. (HPL)~~
- e. ~~Pour toutes les surfaces verticales : stratifiés basse pression (LPL)~~

3) Configurations des produits

5^{ème} étage

#	CIUGDC (numéro d'identification unique du gouvernement du Canada)	Description de produit	Quantité
1		Hauteur de base - 36X24	1
2		Hauteur de base - 36X30	34
3		Hauteur de base - Prise(s) électrique(s) - 36X30E	22

4		Hauteur de base - 36X48	36
5		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5424V	1
6		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5430V	15
7		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5436V	46
8		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5448V	20
9		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) - 5424VE	63
10		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) au-dessous de la surface de travail - 5448VEB	63
11		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5430SV	46
12		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5436SV	9
13		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5448SV	47
14		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - Prise(s) électrique(s) - 5430SVE	1
15		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) - 5430VE	2
16	MTxxSCLxDxxxxxxxx42xx	Table à réunion	3
17	SPPDSWLxxx2Fxxxxxx24	Produits de rangement	130
18	SPLSSLxRDDFFCDxx8420	Produits de rangement	1
19	WSxxPMLHRxxxxxxxx3024	Surfaces de travail	112
20	WSxxPMLHRxxxxxxxx4824	Surfaces de travail	112
21	WSxxHGLHRxxxxxxxx3024	Surfaces de travail	18
22	WSxxHGLHRxxxxxxxx4824	Surfaces de travail	18

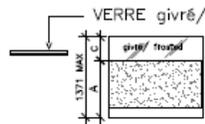
6^{ème} étage

#	CIUGDC (numéro d'identification unique du gouvernement du Canada)	Description de produit	Quantité
1		Hauteur de base - 36X30	25
2		Hauteur de base - 36x48	25
3		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5424V	1
4		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5430V	20
5		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5436V	47
6		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - 5448V	23
7		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) - 5424VE	50
8		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) - 5430VE	1
9		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) - 5448VE	1
10		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Vitre givré - Prise(s) électrique(s) au-dessous de la surface de travail - 5448VEB	50
11		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5424SV	4
12		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5430SV	43
13		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5436SV	2
14		Panneau additionnel pour intimité en position assise – Stratifié - Vitre givré - 5448SV	47
15	MTxxSCLxDxxxxxxx42xx	Meeting Tables / Table à réunion	2
16	SPPDSWLxxxx2Fxxxxxx24	Storage Products / Produits de rangement	107
17	SPPDWLLxxxx2Fxxxxxx22	Storage Products / Produits de rangement	2
18	SPLSSSLxRDDFFCDxx8420	Storage Products / Produits de rangement	2
19	WSxxPMLHRxxxxxxx3024	Work Surfaces / Surfaces de travail	99
20	WSxxPMLHRxxxxxxx4824	Work Surfaces / Surfaces de travail	99
21	WSxxGGLHRxxxxxxx6030	Work Surfaces / Surfaces de travail	1
22	WSxxHGLHRxxxxxxx3024	Work Surfaces / Surfaces de travail	8
23	WSxxHGLHRxxxxxxx4824	Work Surfaces / Surfaces de travail	8

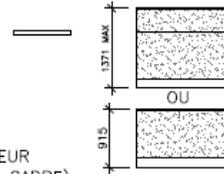
4) L'aménagement du poste de travail ou Matrice de panneau

a. Matrice de panneau

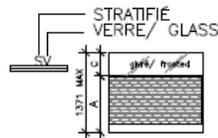
5^{ème} étage



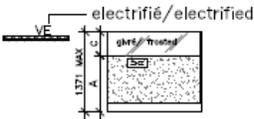
VERRE givré/ frosted GLASS
ÉCRANS ACOUSTIQUE EN TISSU
AVEC PANNEAU DE VERRE (SANS CADRE)
AJOUTÉ-VERRE GIVRÉ
FABRIC ACOUSTICAL PANEL
WITH FROSTED GLASS ADD ON (NO FRAME)



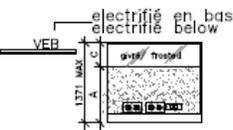
ÉCRANS ACOUSTIQUE
EN TISSU
FABRIC ACOUSTICAL
PANEL
OU



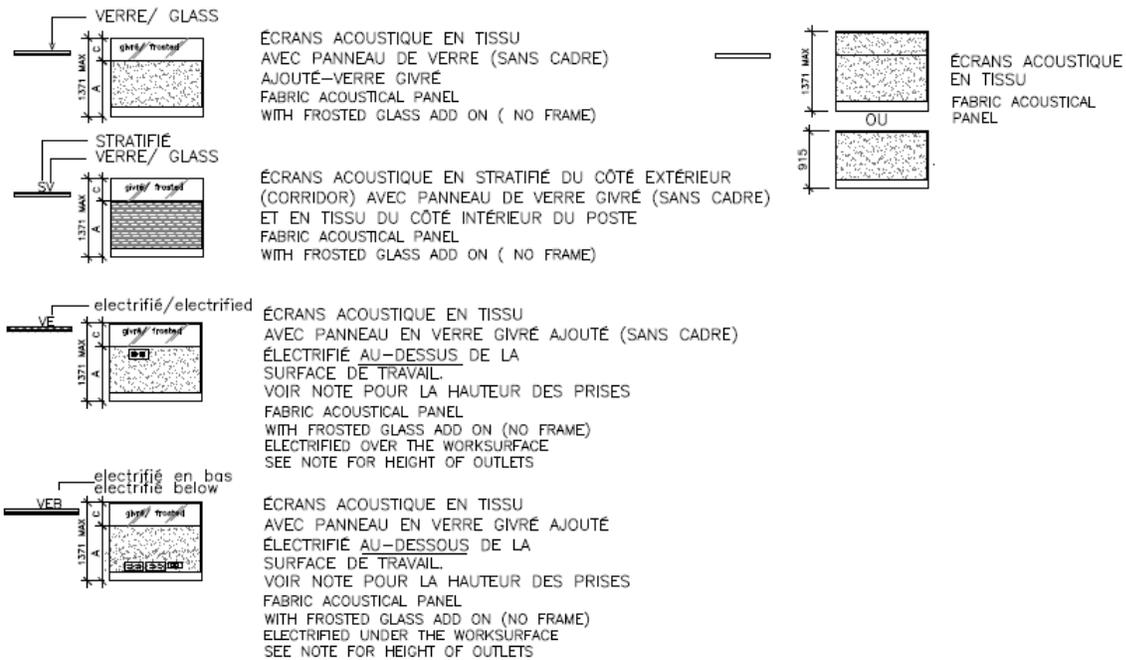
STRATIFIÉ
VERRE/ GLASS
ÉCRANS ACOUSTIQUE EN STRATIFIÉ DU CÔTÉ EXTÉRIEUR
(CORRIDOR) AVEC PANNEAU DE VERRE GIVRÉ (SANS CADRE)
ET EN TISSU DU CÔTÉ INTÉRIEUR DU POSTE
FABRIC ACOUSTICAL PANEL
WITH FROSTED GLASS ADD ON (NO FRAME)



electrifié/ electrified
ÉCRANS ACOUSTIQUE EN TISSU
AVEC PANNEAU EN VERRE GIVRÉ AJOUTÉ (SANS CADRE)
ÉLECTRIFIÉ AU-DESSUS DE LA
SURFACE DE TRAVAIL.
VOIR NOTE POUR LA HAUTEUR DES PRISES
FABRIC ACOUSTICAL PANEL
WITH FROSTED GLASS ADD ON (NO FRAME)
ELECTRIFIED OVER THE WORKSURFACE
SEE NOTE FOR HEIGHT OF OUTLETS



electrifié en bas
electrified below
ÉCRANS ACOUSTIQUE EN TISSU
AVEC PANNEAU EN VERRE AJOUTÉ
ÉLECTRIFIÉ AU-DESSOUS DE LA
SURFACE DE TRAVAIL.
VOIR NOTE POUR LA HAUTEUR DES PRISES
FABRIC ACOUSTICAL PANEL
WITH GLASS ADD ON (NO FRAME)
ELECTRIFIED UNDER THE WORKSURFACE
SEE NOTE FOR HEIGHT OF OUTLETS

6^e étage1. Produits et prix

1	Total des produits	INSÉRER \$ À L'ANNEXE A.1, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 1 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE
2	Total des livraisons :	INSÉRER \$ À L'ANNEXE A.1, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 3 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE
3	Prix total de l'installation	INSÉRER \$ À L'ANNEXE A.1, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 5 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE

ANNEXE D.1

Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA

Cette annexe comprend les spécifications, les produits et les prix, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications

Tables, huches, surface de travail, caisson, module d'alimentation

2. Produits et prix

Le soumissionnaire doit remplir : table 1 à la section B des tableaux ci-dessous indiqués par l'utilisateur et aussi les tableaux 9 et 10 de l'[annexe A.1](#). Dans un contrat subséquent, on entend par « soumission » l'engagement du fournisseur et par « soumissionnaire », l'entrepreneur.)

3. Attestation

Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans l'Annexe D de cette demande de soumissions.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans l'Annexe D. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.

ANNEXE D.2

Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA

Cette annexe comprend les spécifications, les produits et les prix, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications

Classeur sécuritaire latérale

2. Produits et prix

Le soumissionnaire doit remplir : table 1 à la section B des tableaux ci-dessous indiqués par l'utilisateur et aussi les tableaux 9 et 10 de l'annexe A.2. Dans un contrat subséquent, on entend par « soumission » l'engagement du fournisseur et par « soumissionnaire », l'entrepreneur.)

3. Attestation

Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans l'Annexe D de cette demande de soumissions.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans l'Annexe D. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.

ANNEXE D.3

Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA

Cette annexe comprend les spécifications, les produits et les prix, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications

Monument pour table

2. Produits et prix

Le soumissionnaire doit remplir : table 1 à la section B des tableaux ci-dessous indiqués par l'utilisateur et aussi les tableaux 9 et 10 de l'annexe A.4. Dans un contrat subséquent, on entend par « soumission » l'engagement du fournisseur et par « soumissionnaire », l'entrepreneur.)

3. Attestation

Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans l'Annexe D de cette demande de soumissions.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans l'Annexe D. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.